

Voilà, Révérendissime Seigneur, mes impressions sur les causes susdites. Ma conviction est qu'elles aboutiront, en définitive, à un succès éclatant, pour la gloire de Dieu et de l'Eglise, et pour l'édification des fidèles.

Avec le plus profond respect et la plus parfaite considération, j'ai l'honneur de me dire,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très dévoué serviteur,

GIOVANNY MINETTI, avoc.

Rome, le 11 novembre 1897.

A Sa Grandeur,

Mgr PAUL BRUCHÉSI,

Archevêque de Montréal.

Délégation apostolique permanente au Canada

La correspondance suivante, adressée de Rome à l'Univers, en date du 13 décembre dernier, ne permet plus de douter que le Premier du Canada n'ait sollicité l'institution d'une délégation apostolique permanente.

“ Evidemment il n'a jamais été question d'instituer une “ nonciature ” apostolique à Ottawa. Mais comme il ne s'agit pas de jouer sur les mots, je puis vous assurer d'une façon certaine, informations prises, que le chef du gouvernement fédéral canadien, M. Laurier, a formellement demandé au Saint-Siège l'institution d'une “ délégation ” apostolique permanente, M. Laurier y était amené par la constatation des premiers bienfaits obtenus, sur le terrain de la pacification des esprits pendant la délégation temporaire remplie au Canada par Mgr Merry del Val. Peut-être aussi M. Laurier se proposait-il ainsi de donner quelque satisfaction aux catholiques canadiens, dont l'appui lui fut très utile lors des dernières élections et qu'en retour il n'a pas su contenter dans la grave question des écoles au Manitoba

“ Seulement il est arrivé que les démarches de M. Laurier auprès du Saint-Siège pour avoir la délégation apostolique se sont heurtées, une fois connues, à l'opposition des protestants surtout dans l'Ontario et dans le Manitoba, où ils sont prépondérants. Et, comme il s'agit, en vue des élections partielles qui vont avoir lieu dans l'Ontario, de ne pas irriter cette opposi-